

ELABORATION

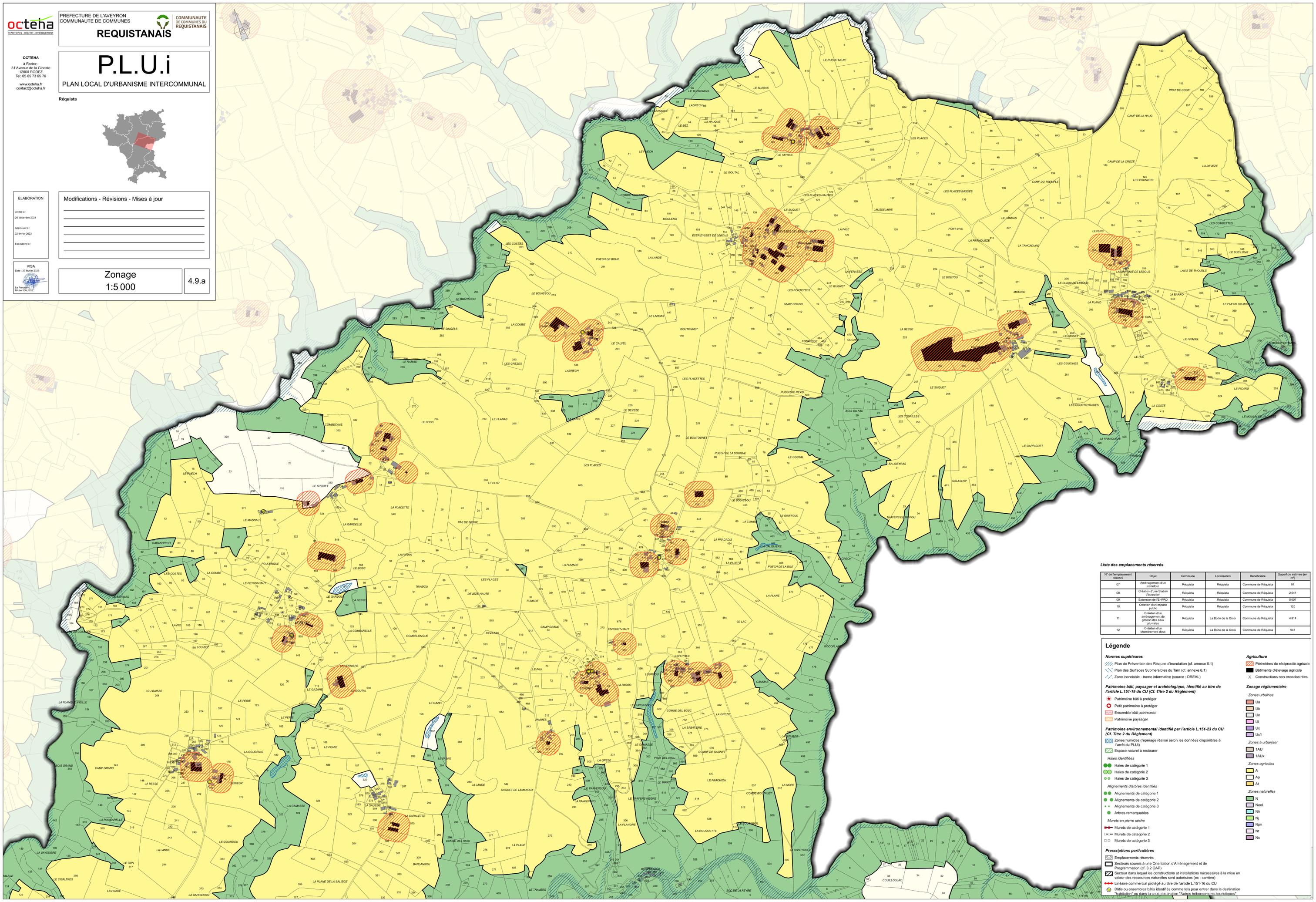
Modifications - Révisions - Mises à jour

Année:	_____
Approuvé le:	_____
Éditeur:	_____

VISA
 Date: 23 février 2023
 Le Préfet de l'Aveyron
 M. Jean-Claude

Zonage
1:5 000

4.9.a



Liste des emplacements réservés

N° de l'emplacement réservé	Objet	Commune	Localisation	Bénéficiaire	Superficie estimée (en m²)
07	Aménagement d'un carrefour	Requista	Requista	Commune de Requista	97
08	Création d'une Station d'épuration	Requista	Requista	Commune de Requista	2 041
09	Extension de l'EPHAD	Requista	Requista	Commune de Requista	5 607
10	Création d'un espace sportif	Requista	Requista	Commune de Requista	120
11	Création d'un aménagement de gestion des eaux souterraines	Requista	La Bole de la Croix	Commune de Requista	4 914
12	Création d'un cheminement doux	Requista	La Bole de la Croix	Commune de Requista	947

Légende

Normes supérieures

- Plan de Prévention des Risques d'inondation (cf. annexe 6.1)
- Plan des Surfaces Submersibles du Tam (cf. annexe 6.1)
- Zone inondable - trame informative (source : DREAL)

Patrimoine bâti, paysager et archéologique, identifié au titre de l'article L.151-19 du CU (Cf. Titre 2 du Règlement)

- Patrimoine bâti à protéger
- Petit patrimoine à protéger
- Ensemble bâti patrimonial
- Patrimoine paysager

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU (Cf. Titre 2 du Règlement)

- Zones humides (repérage réalisé selon les données disponibles à l'arrêt du PLU)
- Espace naturel à restaurer

Haies identifiées

- Haies de catégorie 1
- Haies de catégorie 2
- Haies de catégorie 3

Alignements d'arbres identifiés

- Alignements de catégorie 1
- Alignements de catégorie 2
- Alignements de catégorie 3
- Arbres remarquables

Murets en pierre sèche

- Murets de catégorie 1
- Murets de catégorie 2
- Murets de catégorie 3

Prescriptions particulières

- Emplacements réservés
- Secteurs soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation (cf. 3.2 CAP)
- Secteur dans lequel les constructions et installations nécessaires à la mise en valeur des ressources naturelles sont autorisées (ex : carrières)
- Linéaire commercial protégé au titre de l'article L.151-16 du CU
- Bâts ou ensembles bâtis identifiés comme tels pour entrer dans la destination "habitation" ou dans la sous-destination "autres hébergements touristiques"

Agriculture

- Périmètres de réciprocité agricole
- Bâtiments d'élevage agricole
- Constructions non encadrées

Zonage réglementaire

Zones urbaines

- Ua
- Uc
- Ud
- Ue
- Uf
- Ug
- Uh
- Ui
- Uj
- Uk
- Ul
- Um
- Un
- Uo
- Up
- Uq
- Ur
- Us
- Ut
- Uv
- Uw
- Ux
- Uy
- Uz

Zones d'urbanisme

- 1AU
- 1AUx

Zones agricoles

- A
- Ap
- As

Zones naturelles

- N
- Na
- Nb
- Nc
- Nd
- Ne
- Nf
- Ng
- Nh
- Ni
- Nj
- Nk
- Nl
- Nm
- Nn
- NO
- Np
- Nq
- Nr
- Ns
- Nt
- Nu
- Nv
- Nw
- Nx
- Ny
- Nz